



MAIRIE

DE

PUYBEGON

81390

**ARRÊTÉ :**

AR_004_2025

Réglementation de la circulation route de la Barrière

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la route,

Vu la demande de l'entreprise SOLUTIONS30 SUD OUEST en date du 31 janvier 2025,

Considérant le besoin de remplacement d'un poteau télécom avec le tirage de câble

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRÊTÉ :**Article 1**

Les engins de chantier seront autorisés à occuper la voirie durant les travaux de remplacement du poteau télécom à compter du 3 mars 2025 pour une durée de 21 jours.

Article 2

Pour les besoins des travaux le stationnement pourra être interdit à compter du 3 mars 2025 durant une période de 21 jours.

Article 3 :

Durant la période des travaux, la circulation pourra être perturbée à compter du 3 mars 2025 avec un basculement possible sur la chaussée opposée et une circulation alternée.

La vitesse des usagers ne devra pas excéder les 30 km/h.

Article 4 :

L'entreprise est chargée de la mise en œuvre de la signalétique et du matériel de sécurité.

Article 5 :

La brigade de gendarmerie de Graulhet est chargée chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme

Le 07/02/2025

Le Maire,
Robert CINQ

